

Que faire de l'ANT en management stratégique ? ¹

Jean-Pierre BRECHET

Professeur, Institut d'Administration des Entreprises
Centre de Recherche en Gestion de Nantes Atlantique (CRGNA)
Institut d'Economie et de Management de Nantes - IAE
Chemin de la Censive du Tertre, BP 62232
44322 Nantes, Cedex 3, France
Tel : (33) 2 40 14 12 21
E-Mail : jean-pierre.brechet@univ-nantes.fr

Alain DESREUMAUX

Professeur, IAE (Institut d'Administration des Entreprises)
Lille Economie et Management (LEM)
IAE, Université de Lille 1
104 avenue du Peuple Belge
59043 Lille Cedex, France
Tel : (33) 3 20 12 34 43
E-Mail : alain.desreumaux@iae.univ-lille1.fr

Résumé : La théorie de l'acteur-réseau ou Actor-Network Theory (ANT²) est dans l'air du temps, pour ne pas dire à la mode. Après une présentation synthétique à caractère comparatif de ses fondements, l'article explore les apports de cette théorie au management stratégique. Ces apports se situent clairement dans l'approche processuelle du management stratégique qui, pour beaucoup d'auteurs, relève elle-même d'une compréhension de la stratégie comme pratique sociale. Mais le regard sur la stratégie comme pratique n'épuise pas les questions que se doit d'aborder le management stratégique en tant que discipline, pas plus qu'il ne rend compte de la réalité des contextes et des pratiques. Partant d'un repérage du positionnement de la théorie de l'acteur-réseau entre les réductionnismes de l'économie et de la sociologie, il est alors proposé une lecture réceptacle afin de qualifier le modèle de l'action, notamment collective, dans lequel s'inscrit la théorie de l'acteur-réseau. La thèse défendue, dans le cadre d'une compréhension de l'action collective comme apprentissage, est que cette lecture réceptacle doit intégrer la prise en compte d'un agir projectif et des projets des acteurs dans l'effort de théorisation.

Mots clés : Théorie de l'acteur-réseau, management stratégique, approche processuelle, projet, action collective, rationalisation, régulation, théorie de l'entreprise, 'strategy as practice'.

¹ Le contenu de ce papier a fait l'objet d'une présentation à la journée de recherche sur l'ANT organisée à Dauphine le 14 juin 2007.

² Théorie de l'Acteur-Réseau (TAR) ou Actor Network-Theory (ANT) associée aux noms de Michel Callon et Bruno Latour et qui a fait l'objet d'une présentation de synthèse en 2006 par B. Latour sous le titre *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris : La Découverte, sur laquelle nous nous appuyons de façon privilégiée (édition originale, 2005, *Re-Assembling the Social. A Introduction to Actor-Network Theory*, Oxford : Oxford University Press).

INTRODUCTION

Dans sa posture de discipline emprunteuse, le management stratégique se nourrit en concepts, cadres théoriques, voire nature de questionnements, auprès de deux sources principales : l'économie, en particulier l'économie de l'organisation; la sociologie et les théories des organisations³. Aucune de ces sources n'est homogène. Il existe ainsi au moins deux versions de l'économie de l'organisation, selon que les auteurs qui la développent amendent les bases canoniques de l'économie classique en matière de rationalité de l'action et d'efficience de l'histoire ou en rejettent des éléments importants (Augier & *al.*, 2000). Quant à la sociologie et aux théories des organisations, on sait bien qu'elles comportent de nombreuses écoles.

Les emprunts du management stratégique sont-ils adaptés à ses questionnements ? Ces derniers ne risquent-ils pas d'être excessivement formatés par ce que les disciplines sources considèrent elles-mêmes comme les questions pertinentes ? Que signifie ce que l'on emprunte, c'est-à-dire, quels sont les présupposés (sur les plans ontologique, épistémologique, méthodologique) correspondants ? L'attitude réflexive à cet égard s'impose.

Dans ce qui suit, on ne s'intéressera pas aux emprunts du management stratégique à l'économie, même s'ils ont eu, aux dires de certains, tendance à se renforcer au cours des quinze dernières années (Crook & *al.*, 2006). Ces emprunts ont déjà suscité de multiples réflexions (voir, par exemple, Bromiley & Papenhausen, 2003). Il y aurait sans doute encore beaucoup à dire à ce sujet, mais on tournera plutôt le regard vers les emprunts à la sociologie. Plutôt que de développer une réflexion générale à cet égard, à l'instar de certaines contributions récentes (Ruef, 2003), on prendra un cas précis de cadre désormais assez régulièrement évoqué comme potentiellement fécond pour la recherche en management stratégique, à savoir la théorie de l'Acteur-Réseau ou Actor Network-Theory (maintenant ANT). Sa mobilisation effective est encore peu manifeste (Denis & *al.*, 2007), mais c'est précisément le moment d'adopter cette attitude réflexive dont la nécessité vient d'être soulignée.

Prendre appui sur l'ANT n'est pas chose aisée car son positionnement et ses contenus n'en sont nullement établis avec les précisions habituelles dans le champ scientifique. Comme le dit souvent B. Latour, quatre choses ne vont pas dans la théorie de l'acteur-réseau : le terme de réseau, le terme d'acteur, le terme de théorie, et le trait d'union, ce qui dénote le ton général avec lequel il faut travailler. Le caractère peu structuré de l'ANT, sa conceptualisation

³ Nous avons tenté de donner une synthèse de ces emprunts dans Desreumaux & Bréchet (1998).

très ouverte, sa dimension d'opérationnalisation largement floue, rendent son identification et son emploi problématiques. Cependant, les recherches en management mobilisant l'ANT se multiplient : certaines revues académiques anglo-saxonnes lui accordent une place de plus en plus importante, une communauté de chercheurs se forme progressivement, un ouvrage collectif 'Actor-Network Theory and Organizing' a repris en 2005 différents travaux mobilisant l'ANT dans l'étude des organisations.

Malgré les difficultés, nous tenterons néanmoins dans un premier temps de présenter l'ANT. Un essai récent de B. Latour visant à une présentation de synthèse constituera un point d'appui ; nous le mobiliserons tout particulièrement. Sur cette base, nous proposerons dans un second temps une analyse de la place de l'ANT dans le champ de la recherche en stratégie, notamment au sein de l'approche processuelle à laquelle nous la rattachons assez directement. Ceci nous conduira à une analyse des vertus et limites de l'ANT. La thèse que défendrons sera alors de revendiquer, derrière la posture relationniste de l'ANT, la nécessité de reconnaître un agir projectif. Sur un mode synthétique, cela revient à discuter des fondements de l'ANT au regard du positionnement qu'on peut lui attribuer dans le champ des sciences sociales.

1. L'ANT ET SON POSITIONNEMENT EN ANALYSE DES ORGANISATIONS

Partant d'une restitution extrêmement synthétique de l'ANT (tableau 1) et de ses ingrédients à la fois méthodologique, épistémologique et conceptuel (tableau 2), nous allons privilégier l'analyse de son positionnement dans le champ de l'analyse de l'organisation. Pour ce faire, nous engagerons une analyse à caractère comparatif entre l'analyse stratégique des organisations de M. Crozier et E. Friedberg et l'ANT. Ce rapprochement ne doit rien au hasard. Il se justifie pleinement par la posture de confrontation au terrain que revendiquent fortement ces deux sociologies. Nous mettrons ensuite brièvement en débat le dépassement des théories du social tel que le propose l'ANT.

Tableau 1 : Présentation de synthèse de la constitution de L'ANT⁴

Entre la sociologie de la traduction, la sociologie de l'acteur-réseau, la théorie de l'acteur-réseau (TAR) ou Actor-Network Theory (ANT), la question de l'appellation exprime d'emblée que cette approche s'est construite progressivement sans que le souci de codification dans une perspective scientifique n'ait été premier. Certains
--

⁴ Nous retenons à remercier Xavier Weppe, allocataire de recherche à l'IAE de Lille pour sa contribution à l'élaboration de cette synthèse.

auteurs suggèrent qu'il serait plus juste de la désigner comme une sensibilité interprétative ou un style narratif (Gherardi et Nicolini, 2000), ce que sans doute ne renierait pas B. Latour.

L'ANT trouve ses origines dans un besoin de renouvellement de la « théorie sociale » suscité par les études sur les sciences et les technologies (Latour, 2006). Latour identifie trois documents fondateurs : 'Pasteur, Guerre et paix des microbes' (Latour, 1984/2001), 'Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs de la baie de Saint-Brieuc' (Callon, 1986) et 'On the Methods of Long-Distance Control : Vessels, Navigation and the Portuguese Route to India' (Law, 1986). Les travaux des années 1980 de M. Callon et B. Latour s'attachaient à saisir comment des pratiques de laboratoire en viennent à devenir des vérités socialement acceptées et comment elles participent de la transformation du monde.

Dans le prolongement de ces travaux fondateurs, les membres du Centre de Sociologie de l'Innovation ont progressivement mis en œuvre l'ANT dans d'autres domaines : la sociologie des techniques et des usagers (Akrich, 1989 ; Latour, 1992), l'anthropologie médicale (Callon & Raberahisoa, 1999 ; Raberahisoa, 2006 a, b), la formation des marchés et l'économie (Callon, 1998 ; Callon & Muniesa, 2005), les questions de démocratie socio-technique (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001), etc.

Par ailleurs, l'ANT s'est fortement développée dans la littérature anglo-saxonne avec les travaux en anglais de M. Callon et B. Latour, ceux de John Law et un certain nombre de travaux appliquant l'ANT sur divers terrains de recherches. Ces travaux sont rassemblés dans le premier ouvrage collectif sur la théorie de l'acteur-réseau coordonné par Law et Hassard en 1999 dans un livre intitulé 'Actor Network Theory and After' et dans un dossier de la revue *Organization* de la même année.

Dans le champ des sciences de gestion, l'ANT a été mobilisée à propos de l'implantation de systèmes socio-techniques dans l'organisation. Cet emploi s'inscrit dans une tendance qui laisse de côté les approches formelles et fonctionnelles de l'organisation pour privilégier l'étude des processus et des pratiques d'organisation mettant en jeu les dimensions techniques et sociales (par ex : Bloomfield & Vurdubakis, 1999 ; Calas & Smircich, 1999). Plus précisément, l'ANT s'intéresse à l'activité de fabrication de réseaux (Steen et *al.*, 2006). Par exemple, l'ANT a été mise en œuvre pour comprendre la « diffusion » des systèmes d'informations (Lea et *al.*, 1995; Walsham & Sahay, 1999), des systèmes comptables (Chua, 1995 ; Lowe, 2001a,b), des modèles de performance (Hansen & Mauritsen, 1999), des connaissances organisationnelles (Gherardi & Nicolini, 2000), de l'innovation (Harrison & Laberge, 2002), etc. L'ANT est aussi questionnée dans sa capacité à renouveler la compréhension des thématiques classiques telles que le pouvoir dans les organisations (Peltonen & Tikkanen, 2005) ou bien encore, par exemple, la dualité agence/structure (Steen et *al.*, 2006).

1.1. L'ANT comme posture de confrontation au terrain : l'instruction d'une singularité

Le rapprochement de l'ANT et de l'Analyse Stratégique des Organisations (maintenant ASO) n'est nullement fortuit. Nous le posons d'emblée et nous nourrirons la présentation de l'ANT et de sa singularité de l'analyse de ce rapprochement. Si nous devons justifier celui-ci immédiatement, ce serait en disant que c'est la posture méthodologique revendiquée par ces

deux sociologies qui le fonde *a priori* (cf. tableau 2). Pour autant, ce rapprochement ne signifie pas chevauchement. Si l'ANT garde un certain flou sur sa posture, assimilant l'épistémologie à l'amiante et ses maladies professionnelles (Latour, Le Monde 28 avril 2006), l'ASO articule trois volets méthodologiques bien établis et parfaitement interdépendants : une méthodologie théorique avec ses raisonnements et ses concepts ; une méthodologie empirique qui, à travers des techniques d'investigation et une posture inductive et comparative, fonde une scientificité à caractère procédural ; une méthodologie d'intervention au fondement des deux autres, à la fois en amont (la posture réformiste) et en aval (en tant que débouché d'une pratique de recherche et d'investigation)⁵. Par ailleurs, des différences existent notamment en ce qui concerne le traitement du savoir et l'inscription des phénomènes dans le temps et fondamentalement aussi la question de l'émergence et de la construction de l'action collective.

Tableau 2 : Repères méthodologiques, épistémologiques et conceptuels sur l'ANT⁶

De la présentation de l'ANT faite par B. Latour (2006) sur laquelle nous nous appuyons en priorité, il est possible de retenir quelques grands principes à caractère méthodologique (1, 2, 3) ou épistémologique (4), et des concepts centraux (5).

1 : « Suivre les acteurs » ou la question de l'entrée dans l'analyse

Le premier mot d'ordre méthodologique de l'ANT est de suivre les acteurs dans leur travail de définition des situations qu'ils rencontrent plutôt que de leur imposer une définition extérieure de ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Il s'agit d'observer comment ils s'y prennent pour construire le monde dans lequel ils vivent et se disputer sur le monde dans lequel ils voudraient vivre.

2 : Le principe de symétrie et la prise en compte des objets

Une conséquence remarquée de l'application du principe de symétrie concerne la prise en compte des objets dans la compréhension de la situation. « La sociologie de l'acteur-réseau n'est pas fondée sur l'affirmation vide de sens selon laquelle les objets agiraient « à la place » des acteurs humains : elle dit seulement qu'aucune science du social ne saurait exister si l'on ne commence pas par examiner avec sérieux la question des entités participant à l'action, même si cela doit nous amener à admettre des éléments que nous appellerons, faute de mieux, des non-humains » (Latour, 2006 : 104). Dans le même esprit, il est aussi interdit au chercheur de se servir de la réalité extérieure pour expliquer la société, comme par exemple de mobiliser la notion de pouvoir.

Le principe de symétrie (ici entre acteur et chercheur) est aussi un principe d'engagement du chercheur à l'égard du terrain, car il s'agit de permettre aux perdants et aux dominés de s'exprimer sans se substituer à eux. Repris et prolongé par Callon et Latour, l'ANT prône un principe de symétrie généralisée s'étendant à la totalité des dichotomies couramment admises – vrai/faux, rationnel/irrationnel, culture/nature, etc. (Nachi, 2006).

3 : Le dépassement du dualisme acteur-système et la question des regroupements

Contrairement à ce que son appellation pourrait suggérer, l'ANT indique qu'elle ne situe pas entre le niveau micro et le niveau macro, qu'elle n'est pas un compromis entre l'acteur et le système. « Cette solution paresseuse viendrait s'ajouter à

⁵ Nous ne présenterons pas l'ASO ici, considérant que cette sociologie est connue et qu'elle a fait l'objet de présentations fouillées de la part de ses auteurs (Crozier & Friedberg, 1977 ; Friedberg, 1993) et d'exposés de synthèse répétés (cf. par exemple Friedberg, 1994).

⁶ Nous retenons de nouveau à remercier Xavier Weppe pour sa contribution à l'élaboration de cette synthèse.

toutes celles qui on déjà été proposées pour réconcilier les deux principales exigences des sciences sociales : les interactions sont débordées par des structures qui leur donnent forme ; ces structures restent elles-mêmes trop abstraites aussi longtemps qu'elles n'ont pas été situées dans des exemples, mobilisées, réalisées ou incarnées dans quelque interaction locale et vécue » (Latour, 2006 : 247). L'ANT rejette les notions classiques de niveaux d'analyse micro, macro, méso et questionne le sens de ces notions. Dans l'ANT, il n'y a pas de groupe ni de niveau qu'il faille privilégier, pas de composant préétabli qui puisse faire office de point de départ irréfutable. On retrouve le « suivre les acteurs », précédemment évoqué. En effet, ce principe n'aurait aucun sens si le chercheur établissait *a priori* le niveau de son analyse, ou autrement dit le lieu où suivre les acteurs.

4 : La posture épistémologique : empirisme et relativisme

Définir le positionnement épistémologique de l'ANT n'est pas chose aisée puisque son fondateur principal se qualifie à la fois de réaliste, de constructiviste, de relativiste et de positiviste (Latour, 2006). Mais derrière les mots se dégage pour l'essentiel une grande attention apportée au réel et aux faits, un empirisme fort qui voit dans le réel des pratiques, des objets et des traces des acteurs et de leurs disputes, le seul moyen d'accéder aux collectifs qui se font et se défont. Le relativisme se comprend comme l'acceptation de la pluralité des points de vue sur le réel sans pour autant nier que celui-ci, à travers les épreuves de réalité qu'il comporte, puisse parfois permettre de trancher. Les entités qui participent de l'analyse ne peuvent être fixées *a priori* mais leur réalité ne peut faire l'objet de débat. « Bien qu'on mette souvent en garde contre le danger de « se noyer dans le relativisme », je prétends au contraire qu'on doit apprendre à y nager. » (Latour, 2006 : 152, 153).

La deuxième source d'inspiration épistémologique de l'ANT semble être le pragmatisme comme le confirment les nombreuses références à Dewey et James. Il ne faut pas chercher les essences cachées de la réalité sociale. Ce qui existe réellement ce ne sont pas les choses mais les choses en train de se faire, comme le suggère le titre typiquement pragmatiste d'un des ouvrages les plus célèbres de l'ANT : « La science en action » (Latour, 1989). Pour découvrir la signification d'une idée, il faut en chercher les conséquences pratiques. Cette conception est cohérente avec la posture méthodologique : « suivre les acteurs ». La rupture entre le savoir et l'action se montre aussi remise en cause car savoir quelque chose, c'est déjà agir ; est vrai ce qui est utile, opératoire, efficace.

5 : Quelques notions ou concepts centraux

Le concept emblématique de l'ANT est celui de « **traduction** », emprunté à Michel Serres, repris et diffusé par M. Callon dans son article fondateur sur les coquilles Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc qui a donné son nom à la sociologie de la traduction. Dans le langage courant, traduire renvoie à une opération qui consiste à transformer un énoncé intelligible en un autre énoncé intelligible rendant possible la compréhension de l'énoncé initial par un tiers. Pour les auteurs de l'ANT, le processus de traduction se comprend aussi comme le mécanisme par lequel un monde social et naturel advient, et dans certains cas n'advient pas. Ce processus met en jeu ses traducteurs, ses enrôleurs, ses intermédiaires et ses médiateurs, ces derniers transformant, traduisant, distordant et modifiant le sens des éléments qu'ils sont censés transporter (Latour 2006). A la lecture des articles et ouvrages fondateurs de l'ANT, il s'avère difficile de définir avec précision les différentes étapes d'un processus de traduction⁷ qu'il corresponde à une découverte scientifique, une diffusion d'une innovation ou d'un objet technique. Mais à travers les phases de problématisation, intéressement, enrôlement et mobilisation (Callon, 1986), que beaucoup d'études distinguent, on retrouve les ingrédients gestionnaires des processus de changement.

La seconde notion importante de l'ANT est celle d'« **actant** ». Callon et Latour empruntent cette notion au sémiologue Greimas. Ce dernier remplace le terme de personnage par le terme d'actant, à savoir « celui qui accomplit ou subit un acte » (Greimas & Courtes, 1992 : 5), car il l'applique non seulement aux êtres humains mais aussi aux animaux, aux objets, aux concepts. Les actants peuvent être humains ou non-humains et doivent être considérés avec la même importance comme l'exige le principe de symétrie. Ainsi le « point de vue » des coquilles Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc doit être pris en compte dans la controverse qui les oppose aux chercheurs et aux marins-pêcheurs. Les non-humains, les objets, ne sont donc pas simplement des supports fonctionnels de l'action. Ils peuvent avoir une autonomie et échapper au contrôle des acteurs. « Cela signifie qu'il doit exister de nombreuses nuances métaphysiques entre la causalité pleine et la pure

⁷ Elles vont de quatre à dix selon les textes (cf. Amblard et al., 2005)

inexistence. Outre le fait de « déterminer » et de servir « d'arrière-fond de l'action humaine », les choses peuvent autoriser, rendre possible, encourager, mettre à portée, permettre, suggérer, influencer, faire obstacle, interdire, et ainsi de suite » (Latour, 2006 : 103-104). Pour certains auteurs toutefois, l'indistinction entre humains et non-humains ne permet pas de rendre compte des spécificités des comportements humains (Friedberg, 1993).

L'utilisation de la notion de réseau dans une approche inspirée de l'ANT est ambiguë car elle diffère fortement du sens commun. Compris d'abord comme une méta-organisation, une structure hétérogène, un ensemble d'entités humaines et non-humaines, le réseau est aujourd'hui défini comme la co-construction du chercheur et des actants. « Le réseau est un concept, et non une chose ; c'est un outil qui aide à décrire quelque chose, et non ce qui est décrit » (Latour, 2006 : 191).

1.1.1. Du côté des similitudes : la posture méthodologique

L'ANT et l'ASO ont sans aucun doute ceci en commun qu'elles ne revendiquent pas le statut habituel d'une théorie (au sens de lois à caractère substantif et prédictif) mais celui d'une méthode de confrontation au terrain. « L'ANT c'est davantage le nom d'un crayon ou d'un pinceau que celui d'un objet qu'il faudrait dessiner ou peindre » nous dit Latour (2006 : 208). A bien des égards, c'est ce que retient E. Friedberg (1994) sur un mode moins poétique quand il dit que l'Analyse Sociologique des Organisations est toute entière dans sa méthode, se présente comme une théorie fondée au sens de Glaser et Strauss (1967). Mais alors que l'ASO nourrit sa méthodologie de concepts établis (pouvoir, incertitude, stratégie...) et de dispositifs d'accès au terrain et de traitement des observations et des entretiens élaborés et bien diffusés, l'ANT reste, volontairement semble-t-il, dans un certain flou. Elle n'est pas sans avancer des concepts (le réseau, les actants, les médiateurs, les porte-parole, la traduction et ses phases....) mais la présentation qu'en fait Latour valorise énormément l'ouverture, voire le caractère programmatique de ces concepts pour faire de ceux-ci des notions réceptacles à même de revêtir une pluralité d'acceptions. Quant à la démarche et ses étapes, ses dispositifs, ses attendus, sa pertinence, à la lecture de l'entretien avec le doctorant de la London School of Economics (Latour, 2006 : 205, 229) on en mesure le potentiel d'ouverture pour les optimistes, l'inquiétante indétermination pour les anxieux et quelques autres.

Sur cette posture qui met à son fondement l'articulation des aspects de méthodologie théorique et empirique, il semble nécessaire de poursuivre. Pour ce qui est de la confrontation au terrain, le chercheur en sciences sociales sait bien la difficulté qu'il y a à s'extraire du dualisme système-acteur et à délimiter le périmètre d'investigation. Sur ces aspects de dualisme, on peut considérer que l'invitation à « suivre les acteurs », qui affirme la posture empirique, constitue l'entrée dans le dépassement du dualisme. Mais, du coup, l'inquiétude peut naître quant à la question des frontières spatiales et temporelles et des réponses que devra

apporter le chercheur inévitablement limité dans l'espace et dans le temps pour ses propres investigations.

L'ANT et l'ASO abordent bien évidemment cette question. Dans la posture de dépassement du dualisme qu'affirme l'ANT, le chercheur mobilisant l'ANT est invité tout d'abord à resituer le global, à redistribuer le local et à connecter les sites que les deux étapes précédentes auront mis au jour, en montrant les différents véhicules qui définissent le social comme 'association'. Ainsi, la question des niveaux d'analyse est remplacée par celle des chemins à prendre pour suivre les acteurs. L'ASO prend en charge directement ces questions à travers une réponse générale couplant l'analyse systémique et l'analyse stratégique, réponse que ne renierait pas l'ANT nous semble-t-il. En synthèse avec E. Friedberg (1993) : « toute hypothèse sur les caractéristiques du système ou sur les structurations englobantes ne peut s'appuyer que sur la démonstration de leurs effets dans les comportements empiriques des acteurs. Alors seulement le système, c'est-à-dire la structuration du contexte d'action, devient concret et ses effets analysables empiriquement. C'est parce qu'ils sont co-constitutifs qu'il faut absolument saisir ensemble les acteurs et leur contexte d'action. C'est pour cette raison qu'il faut donner la priorité, non pas à l'étude des structures ou des acteurs, mais à celle des de l'action et des processus d'organisation des contextes d'action empiriques ».

Il faut insister sur la volonté des deux lectures de ne pas aller chercher en dehors de l'action et des régulations étudiées de quelconques éléments d'explication qui pourraient jouer comme des déterminismes : c'est la priorité à l'explication endogène affirmée par les auteurs de l'ASO ; suivre les acteurs, principe de symétrie, dépassement du dualisme diraient les auteurs de l'ANT. Dans les deux cas, on est bien dans le cadre d'une orientation actionniste des recherches, c'est-à-dire d'une démarche qui part de l'action des acteurs pour comprendre comment, à travers leurs actions, ils construisent et transforment les cadres sans lesquels sans lesquels leurs actions n'auraient ni sens ni cohérence (Friedberg, 1993 : 241). Peut-être doit-on faire observer que l'ASO privilégie l'étude de contextes d'action a priori plus structurés et contraignants que l'ANT, mais comme le fait remarquer E. Friedberg, en réalité il n'y a pas de champ non structuré même si le montant de structuration est faible et peu cohérent. Quant à la récusation ferme par l'ANT de la prise en compte du pouvoir, associée essentiellement nous semble-t-il au poids des explications en termes de structures ou de forces sociales, elle n'est peut-être pas une différence entre les deux sociologies aussi marquée qu'il y paraît. Car pour l'ASO, si le pouvoir est au cœur des relations humaines, pour autant celui-ci ne joue nullement comme un déterminisme. Tout au contraire, en tant que médium d'échange entre

les intentions des acteurs (Friedberg 1993 : 268), il est au fondement de l'analyse en tant qu'il est interrogé à travers la prise en compte des incertitudes des situations et des ressources que suppose son expression. Il est tout sauf un déterminisme ; il participe des jeux d'acteurs.

La posture analytique et fondamentalement hypothético-inductive nous semble aussi commune aux deux sociologies. Ce n'est nullement la recherche de lois ou d'énoncés substantifs généraux qui fonde les démarches, mais celle de connaissances spécifiques et limitées, liées à un contexte. Mais alors que l'ASO tire sa pertinence de la posture interventionniste et réformiste qui la sous-tend depuis son origine, la prise en charge d'une telle posture est moins présente dans l'ANT même si la question du politique n'est pas ignorée. La sociologie des associations qu'est l'ANT, par son projet même, se construit sur l'ambition de retrouver la pertinence politique à travers la validité de son propre regard scientifique : dépassement des regards disciplinaires appauvrissants, remise en cause du clivage nature-culture, rejet de la posture de la sociologie critique et de ses explications « exogènes » pourrait-on dire, volonté de dessiner un monde commun (Latour 2006 : 374). On est toutefois assez loin de l'idée d'une ingénierie sociale ambitieuse : « Aveugle pour aveugle, la question est celle des instruments de tâtonnement commun. Ce sont des cannes blanches qui définissent le politique » (Latour, Le Monde, 28 avril 2006).

Nous avons donc relevé de fortes similitudes entre l'ANT et l'ASO sur des aspects fondamentaux. Des différences existent aussi incontestablement entre les postures. D'un côté celle, interventionniste et réformiste, affirmée de l'ASO, extrêmement explicite et précise, de l'autre celle plus ouverte, problématique, parfois métaphorique plus que fixée dans son expression, de l'ANT. La première encadre de façon très serrée son utilisateur quand la seconde séduit peut-être par la liberté qu'elle semble laisser. Sans doute est-il possible aussi de trouver des écarts quant aux postures d'induction (accès aux acteurs, dispositifs mobilisés pour se confronter au terrain, distance analytique entre le chercheur et son terrain, capacité du chercheur à mettre au jour les associations (ANT) ou les régulations (ASO)). Au final pourtant, c'est bien une grande proximité que nous voyons entre deux méthodes de confrontation au terrain qui s'inscrivent complètement dans une perspective actionniste, dans une recherche d'explication endogène aux actions qui se font et se défont. D'ailleurs E. Friedberg voit bien des similitudes entre les deux approches à ceci près qu'il ne voit pas l'intérêt d'un anthropomorphisme lyrique (Friedberg, 1993 : 202 et suivantes).

1.1.2. Du côté des différences : la prise en compte du temps et des savoirs

Mais dans la perspective qui est la nôtre in fine, à savoir d'interroger le positionnement de l'ANT dans les théories du social, nous voudrions mettre en avant deux aspects qui marquent son originalité : la prise en compte du temps et la celle des savoirs.

La prise en compte du temps, au moins dans les positions affichées, mérite d'être retenue nous semble-t-il. On marque cette différence pour rappeler que l'ASO est plutôt de nature synchronique, sans exclure complètement la prise en compte du temps sur le mode comparatif, quant l'ANT revendique fermement l'étude des transformations au cours du temps des acteurs et des réseaux. L'ANT s'affiche comme étant moins sur le terrain des blocages des systèmes d'acteurs, que privilégie l'ASO, que sur celui des moments ou des liens se tissent, et des actions collectives s'élaborent dans la controverse qu'occasionnent les diagnostics et les choix. Il reste quand même que le statut de la controverse dans les deux postures méthodologiques ne nous paraît pas si éloigné que cela, et que le rôle des entrepreneurs organisationnels ou du changement dans l'ASO n'est pas sans rappeler celui des traducteurs et enrôleurs de l'ANT. Mais suivre les acteurs engage une inscription dans le temps qui paraît moins présente dans l'ASO pour des raisons de posture déjà évoquées et qui ne sont peut-être pas sans lien avec le point suivant.

La question du traitement des savoirs nous semble aussi d'importance. Très clairement, la dynamique de construction des savoirs est au cœur de l'ANT et des opérations de traduction. Ce serait faire un faux procès à l'ASO que de dire qu'elle est absente. Mais comme le fait Hatchuel (1994), l'ASO privilégie une lecture des jeux d'acteurs et de pouvoirs jusqu'au moment où le sociologue, au terme de l'analyse, produit une analyse, un savoir sur le système d'acteurs. Ce savoir, créant une lucidité, se montre susceptible, sous réserve d'une appropriation par les acteurs et du rôle actif d'un entrepreneur du changement, de permettre de dépasser les blocages de la situation problématique analysée. Mais la critique d'Hatchuel est de dire que les articulations pouvoir-savoir sont constitutives du fait organisationnel à chaque instant. Pas seulement lors de l'intervention du sociologue. Ces aspects demanderaient à être développés de façon plus serrée, notamment en ce que la connaissance est conception, invention, et qu'elle contribue à créer et modifier les zones d'incertitude. Retenons que la question de la construction et de la distribution de la connaissance ne peut-être dissociée de celle de la construction et de la dynamique des relations (Hatchuel & Weil, 1992 ; Hatchuel, 2000, 2001, 2005).

Finalement ce que l'ANT introduit, ce en quoi elle se différencie sans doute de l'ASO, c'est dans une double prise en compte ; celle du temps et celle des savoirs. Elle se pose comme diachronique, longitudinale plus que synchronique et elle fait jouer aux savoirs, à leur construction, à leur diffusion et leur appropriation un rôle central. De façon très surprenante toutefois, étant donné la proximité des chercheurs en cause, notamment de leurs laboratoires de rattachement, elle se revendique d'un empirisme qui délaisse complètement l'apport axiomatique et épistémologique important que produit A. Hatchuel depuis quelques années et que nous avons évoqué. Pourtant, à bien des égards, l'effort de théorisation de l'action collective comme apprentissage pourrait venir en support de l'ANT notamment en ce qui concerne la nécessaire prise en compte simultanée des savoirs et des pouvoirs, des pouvoirs compris comme des rapports de prescription des savoirs.

1.2. La question de l'émergence et de la construction de l'action collective

Si nous mettons cette question de l'émergence et de la construction de l'action collective en avant, c'est bien sûr que nous pensons qu'elle est absolument centrale et incontournable dans toute 'théorie du social' pour reprendre l'expression de B. Latour. On peut d'ailleurs considérer sur ce point que l'ANT se situe essentiellement sur ce plan de l'émergence et de la construction de l'action, ce que Latour désigne comme les moments 'd'association'. A de très nombreuses reprises, le positionnement de l'ANT est précisé à partir du repérage de 3 théories du social :

- Le social n°1 se fonde sur le pouvoir des explications dites sociales, au sens où un contexte, une force (la société, la culture, les normes sociales, les lois sociales, les structures sociales, les liens sociaux....) permet d'éclairer la réalité des phénomènes ;
- Le social n°2 étudie les regroupements, les mouvements, les associations par lesquels des ingrédients qui ne sont pas de nature sociale (acteurs, objets....) forment des réseaux, se retrouvent dans la naissance et la construction d'actions collectives. Les émergences, les transformations, les traductions, les enrôlements constituent son terrain et son matériau ;
- Le social n°3 privilégie les interactions sociales face à face, transitoires, l'étude de ce qui se joue dans les interactions entre acteurs qui se rencontrent.

L'ANT, associée, on l'aura compris, au social n°2, se positionne très clairement comme un dépassement des deux autres postures, tout particulièrement du social n°1 assimilé à la

sociologie traditionnelle dominante. Pour les sociologues du social n°1, l'ordre constitue la règle tandis que la création, le changement ou le déclin sont l'exception. Pour les sociologues des associations du social n°2, l'innovation est la règle et ce qu'il s'agit d'expliquer ce sont les stabilités et les inerties problématiques, le caractère durable, la solidité, l'engagement, l'adhésion qu'il faut étudier et comprendre. Quant au social n°3, tous les sociologues savent bien qu'il ne forme pas un bon point de départ nous dit B. Latour, tant toute interaction est débordée d'éléments déjà inscrits dans la situation (Latour 2006 : 243), que le social n°1 encadrerait ou paramètrerait pourrait-on dire. La sociologie défendue par l'ANT ne saurait donc se comprendre comme la science du social mais comme le suivi d'associations, une sociologie des associations au sens premier du mot. Il faut prendre comme point de départ les processus contradictoires de formation ou de démantèlement des groupes. Il faut rendre visible le déploiement des acteurs.

Ainsi c'est la question toujours problématique du collectif qu'il faut poser : l'ANT ne considère aucun groupe sans son cortège de faiseurs de groupes, de porte-parole et de préposés à la cohésion, de préposés à la définition des frontières toujours fragiles qu'il s'agit de marquer et de renforcer la plupart du temps, sans la prise en compte des anti-groupes, et les acteurs de la société (journalistes et commentateurs divers, statisticiens, sociologues...) qui participent aussi de la construction du monde social (Latour 2006 : 48, 50). Bref, dès que l'on sort de ces émergences et de ces transformations des réseaux d'acteurs et des collectifs on quitte le social n°2. Un groupe dont on ne peut douter de l'existence durable devient l'un des composants du social n°1.

Les éléments ici évoqués ne sont pas étrangers à l'ASO qui privilégie l'analyse des situations de blocage des systèmes d'acteurs, car c'est bien le collectif problématique qui est aussi en jeu, encore moins étrangers dès lors que sont envisagés les enjeux de l'action ou bien encore l'entrepreneur organisationnel et le rôle qu'il joue dans l'agrégation et l'organisation des intérêts. Ils ne sont toutefois pas premiers comme nous l'avons déjà évoqué. Aussi, ce que nous voudrions retenir c'est l'originalité du positionnement de l'ANT sur la genèse et la morphogenèse des collectifs d'acteurs et son corollaire le « suivre les acteurs » qui en caractérise la méthode. « Suivre les acteurs » dans les opérations de constitution de savoirs et de relations par lesquelles l'action collective se construit⁸. De ce point de vue, l'effort de théorisation de la construction de l'action fondée sur le projet que nous menons s'inscrit aussi

⁸ En référence à une compréhension de l'action comme fruit de processus de rationalisation mettant en jeu une construction de savoirs et de relations conformément aux travaux de Hatchuel.

complètement dans cette perspective processuelle ou développementale de l'entreprise comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises.

Pour conclure provisoirement et positivement, enfin, avec l'ANT, nous voilà avec une sociologie qui cherche à se saisir des moments où l'action collective apparaît, où les personnes s'associent, ce qui, on le comprend aisément, constitue une facette *a priori* incontournable du management stratégique dès lors que celui-ci, ne se limitant pas aux aspects concurrentiels et de positionnement, prétend se saisir des phénomènes d'émergence et de transformation des collectifs.

2. VERTUS ET LIMITES DE L'ANT POUR LA RECHERCHE EN MANAGEMENT STRATEGIQUE

En tant que discipline académique, le management stratégique se caractérise par un certain nombre de clivages auxquels s'attachent différentes traditions de recherche. L'un de ces clivages, sans doute celui qui est le plus marqué, oppose la tradition de recherche sur le contenu et celle relative au processus. De façon très schématique, la première tradition s'efforce d'élucider la relation qui existerait entre stratégie et performance de l'entreprise et de mettre au jour les sources de l'avantage concurrentiel soutenable conduisant à une performance supérieure. La seconde tradition s'intéresse à la question de savoir comment se forment, ou se formulent, les choix stratégiques et explore les données de contexte, notamment organisationnelles, qui pèsent sur la décision stratégique.

On conviendra aisément que l'ANT s'inscrit dans l'approche processuelle. Il y a peu, c'était la théorie de la structuration d'A. Giddens qui retenait beaucoup l'attention, en France et dans une certaine littérature anglo-saxonne (au moins dans certaines revues – Pozzebon, 2004). Aujourd'hui, c'est l'ANT qui fait figure de candidat à un enrichissement de cette approche en stratégie, au moins dans une certaine perspective qui élargit l'inventaire traditionnel des acteurs de la décision. Le problème est d'explicitier ce positionnement et ce qu'il apporte, ce qui suppose en préalable un bref rappel de la tradition processuelle.

2.1. L'ANT : un cadre de référence pour le courant 'strategy as practice' ?

Le processus de décision stratégique a fait l'objet d'un très grand nombre d'investigations ayant permis de mettre au jour les nombreuses contingences personnelles, organisationnelles et environnementales qui le conditionnent. Tsoukas et Knudsen (2002) proposent un

reclassement des travaux processuels croisant la conception qu'ils révèlent du rapport entre pensée et action et la réponse à la question de savoir qui sont les acteurs de la décision stratégique. Le croisement de ces deux critères d'analyse (re)conduit à un inventaire possible des écoles processuelles en matière de formation de la stratégie allant notamment de l'école du design alliant l'idée d'un univers accessible en connaissance et celle d'un acteur stratège, à celle d'une construction simultanée des représentations et de l'action à travers des processus sociopolitiques impliquant une grande diversité de participants.

C'est dans ce vaste courant que l'on place l'ensemble des recherches qui s'intéressent à la pratique de la stratégie et qui visent « la description fine des actions des managers dans leur contexte concret d'action pour les uns, le sens (significations et objectifs) de ces actions et leurs sources ou déterminations (historiques, sociales et sociétales) pour les autres » (Denis et *al.*, 2007)⁹.

On pourrait relativiser l'originalité de son apport, car il ne manque pas de références, parfois bien anciennes, qui sont déjà venues attester que la stratégie est une co-construction d'acteurs multiples, que sa formation est le fruit de jeux politiques et que la pratique discursive y tient une place significative (cf. les réflexions de Wrapp, les travaux de Quinn, de Burgelman, etc.). Sachant que les idées sont toujours un produit de leur époque (Bedeian, 2004), on pourrait aussi s'interroger sur le moment d'affirmation du courant, eu égard aux transformations qui ont marqué l'organisation des entreprises au cours de ces dernières années, voire des deux dernières décennies. Sans être dans le contexte des organisations pluralistes (hôpitaux, universités...) - objectifs multiples, lieux de pouvoir diffus, connaissance répartie - auquel se rattachent certains auteurs (Denis & *al.*, 2007), on peut admettre que tout ou partie des éléments qui les caractérisent se retrouvent dans les organisations modernes, moins à même d'être pilotées d'en haut suivant les principes les plus classiques du courant rationaliste en stratégie.

On peut alors considérer que le courant « strategy-as-practice » vient à point nommé puisque la formation de la stratégie ressortirait plus que jamais à une pratique sociale, non circonscrite au groupe des gestionnaires du sommet mais mobilisant des acteurs situés à de multiples niveaux de l'agencement organisationnel. Il est alors tentant de positionner ce courant au carrefour d'une vision de l'organisation comme 'enacting' et fruit d'un processus social plus que d'un acteur conformément à la grille évoquée plus haut de Tsoukas et Knudsen.

⁹ Cf. le numéro spécial RFG/AIMS, '*Le management stratégique en pratiques*', consacré à ce thème, RFG, vol. 33, n°174, mai 2007

D'un point de vue méthodologique, l'ANT fait partie de ces cadres offrant un potentiel d'opérationnalisation des recherches de type « strategy-as-practice ». On peut considérer qu'elle possède un potentiel considérable pour comprendre le travail institutionnel, c'est-à-dire pour examiner les pratiques sociales associées à l'institutionnalisation (Lawrence & Suddaby, 2006) ou favoriser le travail d'implantation de la stratégie (cf. Denis *et al.*, 2007). Comme le soulignent ces derniers, on a besoin de références de ce type pour comprendre ce que font les managers quand ils font de la stratégie et pour prendre en compte la matérialité du processus de fabrication de la stratégie. Si l'on considère par ailleurs que la stratégie existe dans la mesure où son existence est rendue effective par le réseau d'acteurs qui la supporte, l'ANT vient assez naturellement à l'esprit comme cadre de référence.

Il n'est pas certain, cependant, qu'un tel cadre permette de rendre compte de tous les enjeux du processus de formation de la stratégie où tous les acteurs ne sont pas d'égale importance et où tout ne se joue pas dans les seules frontières de l'organisation.

La vocation de l'ANT n'est évidemment pas de nourrir, encore moins de fonder, la recherche en management stratégique et il ne s'agit pas ici de lui faire un mauvais procès. Mais à partir du moment où cette 'théorie' est vue comme un cadre potentiellement fécond, propre à apporter des éléments à l'agenda « strategy-as-practice », il est légitime de s'interroger sur ses vertus et ses limites pour ce qui est de se saisir de la fabrique de la stratégie.

Dans cette perspective, il nous paraît nécessaire de rediscuter les fondements de l'ANT en partant d'un repérage de sa position dans le champ des approches de l'action et de la coordination. Il apparaîtra alors que la perspective relationniste dans laquelle s'inscrit l'ANT ne peut être véritablement pensée indépendamment de la référence à un agir créatif et projectif. Cela signifie, pour ce qui est de l'action collective et du management stratégique, qu'il faut faire toute sa place au projet d'action collective comme concept susceptible d'articuler rationalisation et régulation de l'action.

2.2. L'ANT entre économie et sociologie : un modèle relationniste

Le management stratégique est régulièrement invité à différents types d'emprunts à l'économie et à la sociologie¹⁰. Comme nous l'avons dit, ces emprunts sont-ils compatibles, cohérents et proposent-ils une vision de l'entreprise et du management acceptables pour le stratège ? Pour tenter de répondre à ces questions sans opérer le détour exagérément long

¹⁰ Desreumaux et Bréchet (1998) ; Bréchet & Desreumaux (2002)

qu'autoriserait facilement le traitement d'un tel sujet, nous allons chercher à clarifier la posture de départ de l'ANT eu égard aux postures de l'économie et de la sociologie.

A la suite de nombreux auteurs et de nombreux débats sur ces questions (cf. par exemple Boudon, 1977 ; Elster, 1989 ; Van Parijs, 1990), Thévenot (2006) oppose deux tentatives symétriques de réduction, indiquant par cette expression que des auteurs portent ces débats et visent l'extension des sphères d'influence des axiomatiques fondatrices (cf. tableau 3 ci-après). Même si cette opposition ne saurait refléter les nombreux développements sociologiques ou économiques actuels qui rendent compte différemment de l'ordre social et de la coordination.

Tableau 3 : Deux modèles contrastés de l'action et du collectif

Éléments clés des modèles de société coordonnée	Rationalité intéressée et équilibre	Norme sociale et ordre
Modèle de l'action	Conduite gouvernée par le choix rationnel individuel	Conduite gouvernée par la norme d'un groupe social
Figure d'intégration	Equilibre concurrentiel	Ordre ou structure sociale

Source : Thévenot (2006), p. 82

Si l'on évoque la coordination à propos d'économie ou de sociologie sans plus de précision, il faut retenir une acception extrêmement large de l'idée de coordination, sans préjuger d'intentions ou de plans communs, ni de règles, habitudes ou dispositifs disciplinaires (Thévenot, 2006 : 62). Le repérage des camps en présence se construit en identifiant le modèle de l'action individuelle, on pourrait dire aussi la nature de la rationalité reconnue aux acteurs, et la figure de l'intégration privilégiée.

Du côté de la rationalité intéressée et de l'équilibre, on trouve le réductionnisme économique qui fonde ses raisonnements sur l'hypothèse d'une rationalité instrumentale et comprend l'intégration comme un équilibre (théorie de l'équilibre général) résultant de l'ajustement de choix rationnels et calculés (théorie de la décision¹¹). L'action perçue traditionnellement comme le résultat du poids des normes sociales conduit à penser l'intégration d'actes comme un ordre régissant les pratiques sociales. Ordre social ex-ante lourd d'une inertie déjà là pour

¹¹ Eymard-Duvernay et *al.* font remarquer que les questions de la décision (théorie de décision rationnelle) et de la coordination (théorie de l'équilibre général) ont été axiomatisées séparément, laissant de côté la question de la place des valeurs et des biens communs (nous pensons pour notre part que c'est en grande partie en renvoyant sur le marché instance suprême d'arbitrage le traitement 'catallactique' de ces questions).

le réductionnisme sociologique, équilibre constaté ex-post fruit d'ajustements autour de la circulation de l'information, à travers les prix notamment, étant donné nombre d'hypothèses restrictives (nomenclature des biens et des états du monde, stabilité des préférences notamment) qui autorisent à manier de tels raisonnements, pour l'économie¹². Ces deux modèles ont ceci en commun toutefois que de s'inscrire dans la perspective d'une physique sociale reposant sur des lois à l'image des sciences de la nature : couple norme-ordre d'un côté et rationalité-équilibre de l'autre et finalement peu de place pour l'acteur et à une réelle problématique de l'action en situation.

Ce qui suggère immédiatement que le support d'un effort de théorisation devra se centrer sur la construction de l'action elle-même et l'articulation des niveaux d'analyse via la prise en compte des interactions entre acteurs. Cet effort est déjà engagé. La sociologie et l'économie ont porté leur attention vers les structures d'interaction et les aspects interprétatifs et cognitifs en jeu dans les situations et les relations entre acteurs¹³.

Reprenant le schéma de base précédent nous l'enrichissons d'une colonne centrale pour saisir les dépassements, et de quelques lignes pour mieux les spécifier. Nous avons fait apparaître en grisé les lignes supplémentaires qui, pour certaines, nous éloignent de l'ANT, au moins dans leur expression (cf. tableau 4). Cependant, à bien des égards, c'est une posture relationniste qui caractérise l'ANT, en entendant par là, comme le précise P. Corcuff, la posture qui, délaissant l'entrée par l'individu ou celle par le système, privilégie celle par les relations évitant ainsi le dualisme acteur-système (cité par Thévenot 2007 : 238, note 6).

Ce qui intéresse l'ANT ce sont les associations entre les entités (humaines et non-humaines), les mouvements, les transformations, les traductions et les enrôlements par lesquels ses associations problématiques se font et se défont. B. Latour insiste bien sur la distinction entre trois théories du social : le social n°1 au sens de « liens sociaux », le social n°2 au sens « d'associations », le social n°3 au sens « d'interactions de face à face ». Le social n° 2 dans lequel il s'inscrit n'a rien à voir avec les deux qui lui servent d'ailleurs de repoussoirs.

¹² On sait par ailleurs que ce sont ces hypothèses interrogées qui fondent l'entreprise de dénaturalisation de l'économie que mène le courant conventionnaliste comme le rappelle dans une synthèse récente A. Orléan (2004).

¹³ Cf. la variété de courants et d'auteurs qui se sont saisis de ces aspects (cf. Orléan, 2004 ; Thévenot, 2006).

Tableau 4 : L'ANT et les modèles de la coordination

Éléments clés des modèles de société coordonnée	Rationalité intéressée et équilibre (l'économisme)	La relation et le réseau (le relationnisme)	Norme sociale et ordre (le sociologisme)
Modèle de l'action	Conduite gouvernée par le choix rationnel individuel	La relation problématique comme point d'entrée	Conduite gouvernée par la norme d'un groupe social
Figure d'intégration	Equilibre concurrentiel, l'ajustement constaté ex-post	Le réseau et l'acteur-réseau	Ordre ou structure sociale, le poids du contexte
Situation problématique	<i>Le choix et les questions d'allocation</i>	<i>L'incertitude d'engagement dans, et de coordination de l'action</i>	<i>L'anomie et la perte des repères</i>
Entrée dans la problématisation	<i>L'acteur autonome, rationnel et informé (et ses limites)</i>	<i>Le façonnement conjoint de l'acteur et de la situation ; les émergences organisationnelles et les régulations</i>	<i>Le contexte et les contraintes</i>
Noyau dur de la posture paradigmatique	<i>L'auto-organisation, le contexte comme décor ou paramétrage de l'action</i>	<i>L'auto-éco-organisation, les émergences organisationnelles, la construction des régulations</i>	<i>L'éco-organisation (adaptation voire aliénation), les dépendances</i>
Statut de l'environnement et du futur	<i>Futur comme ensemble d'états accessibles en connaissance</i>	<i>Futur à construire</i>	<i>Futur hors de portée de l'acteur</i>
Statut de l'action	<i>Choix et décision, Problématique d'allocation Paradigme allocatif</i>	<i>L'action comme artefact La rationalisation et la régulation Paradigme artificialiste (sciences de la conception)</i>	<i>L'action comme socialisation Paradigme structuro-fonctionnaliste</i>
Modèle de l'agir et de la rationalité	<i>Agir rationnel, rationalité instrumentale et allocative</i>	<i>Agir créatif, rationalité projective, instrumentale et cognitive</i>	<i>Agir déterminé, rationalité axiologique</i>
Critère de performance	<i>Efficiences allocative</i>	<i>La convenance, la pertinence</i>	<i>Sans objet ou respect de la norme</i>

Ce qui est fondamentalement en jeu c'est ce que Thévenot appelle l'incertitude de coordination et, comme c'est la question de l'engagement même dans l'action, *a fortiori* dans l'action collective qui nous intéresse, c'est bien l'incertitude de l'engagement et de la coordination¹⁴. C'est aussi l'incertitude de l'émergence organisationnelle, émergence qui bien entendu n'a jamais rien de naturel et suppose un acteur, individuel ou collectif, porteur d'un projet et, pour cet acteur, le déploiement d'un effort de transformation d'une intention privée de faire quelque chose à une action publique impliquant d'autres personnes. L'acte entrepreneurial qui met en jeu une énergie de changement appelle un regard spécifique.

Mais souligner l'importance d'une figure de porteur de projet comme initiateur d'une dynamique de constitution de savoirs et/ou de relations ne doit pas conduire à considérer que l'on entre uniquement par l'acteur dans la problématique de construction de l'action. L'action collective qui se construit se comprend comme façonnement conjoint de l'acteur et du système. Ce que nous avons eu l'occasion de montrer, comme bien d'autres auteurs d'ailleurs, dans différents univers d'activité¹⁵. C'est une auto-éco-organisation au sens d'E. Morin. Le futur est à construire, l'action est un construit et le paradigme de rattachement est bien le paradigme artificialiste qu'appelait H. Simon de ses vœux dès la fin des années 1960. Il reste toutefois à clarifier la question de la rationalité que l'on reconnaît aux acteurs, même si nous sommes bien d'accord pour retenir que c'est plus la rationalisation de l'action qu'il convient d'instruire et de construire que la rationalité qu'il convient de poser sur un mode exogène. Simplement, l'importance de la question de la rationalité, dont témoignerait aisément la multiplicité des écrits sur le sujet, appelle malgré tout qu'elle ne soit pas complètement délaissée. Non pour s'en saisir comme d'un déterminant de l'action sur un mode calculatoire ou axiologique. Mais bien plutôt pour qualifier une modèle comportemental générique, une rationalité englobante à même d'accueillir la variété des comportements.

2.3. La nécessité de faire une place au projet dans l'action collective

Si l'on retient les termes contrastés initiaux du débat que nous avons introduit, on mesure immédiatement que le projet ne trouve nullement sa place en tant qu'il serait à l'origine de la construction l'action et de la coordination. Le projet importe pour l'économisme mais

¹⁴ Thévenot (2006) fonde d'ailleurs sa démonstration sur la reconnaissance de 3 régimes d'engagement dans l'action : le régime de l'engagement justifiable, le régime de l'engagement en plan et le régime d'engagement en familiarité.

¹⁵ Dans les services à domicile aux personnes âgées (Bréchet & *al.*, 2006), dans l'Agriculture Biologique (Bréchet & Schieb-Bienfait, 2006).

s'inscrit dans une problématique allocative et calculatoire. L'équilibre ex-post comme figure d'intégration ne laisse aucune place aux desseins et aux projets des hommes, tout au contraire les exclut fondamentalement. La question du projet, du sens de l'action, n'intervient pas dans la construction théorique, ne fait pas sens. L'idée d'ordre n'est guère compatible non plus avec l'idée de projet, on le comprend, à la réserve près, malgré tout, qu'il faudrait tenir compte des différentes façons d'envisager l'ordre, notamment si l'on fait une place à la construction de la norme elle-même (Thévenot, 2006 : 64).

Puisque nous nous intéressons à l'action collective et aux incertitudes d'engagement et de coordination qu'elle comporte, tentons de clarifier la notion de projet que nous avançons à partir des théories de l'action. Nous le ferons à en deux temps : partir du livre de H. Joas (1999) sur la créativité de l'agir¹⁶ ; en rappelant les éléments d'une théorie de l'action collective sur lesquels nous avons engagé la réflexion.

2.3.1. De l'agir créatif à l'agir projectif

La théorie de l'action avancée par Joas met en jeu le dépassement du dualisme acteur-système en admettant des zones limitées d'autonomie et des capacités d'inventivité sans lesquelles d'ailleurs les forces de mouvement de la société ne s'expliqueraient pas comme le retient A. Touraine dans la préface du livre de H. Joas. Et A. Touraine de retenir avec Joas que l'acteur défend son individualité qui, avant d'être économique ou sociale, est tout d'abord un rapport à soi à la fois corporel et moral. L'acteur se définit par son ontologie plurielle, par ses dimensions biologiques, anthropologiques et sociétales. Ce qu'affirme aussi depuis longtemps E. Morin quand il définit l'homme par le triptyque individu-société-espèce. Position qui est aussi celle de Hans Jonas (1998) quand il récuse le dualisme esprit-corps.

Le caractère créatif de l'agir humain sur lequel insiste H. Joas nourrit un modèle de l'action qui se situe dans une position englobante par rapport aux modèles dominants de l'action rationnelle et de l'action à visée normative. L'agir créatif n'est pas un troisième agir qui viendrait s'ajouter aux deux autres. Comme le dit H. Joas, il ne s'agit pas de signaler un nouveau type d'action jusqu'à présent négligé, mais de mettre au jour dans tout agir humain

¹⁶ Mais il aurait été aussi possible de partir de la belle réflexion de M. Blondel pour marquer l'importance de l'action : « Le rôle de l'action dans la constitution de la raison et dans l'idée de liberté est donc essentiel autant que peu remarqué. Qu'est-ce en effet qui révèle à la conscience cet apparent infini d'un pouvoir propre à l'agent ? C'est l'action même qui s'accomplit en lui et par lui. Et qu'est-ce qui lui inspire le désir et le sentiment d'un pouvoir propre ? C'est l'idée de cet infini de l'action dont il fait l'origine de ses décisions volontaires : réflexion et liberté impossibles chez qui au lieu d'agir serait agi. Car il n'y a raison et conscience réfléchie et sentiment qu'où il y a libre activité, et il n'y a activité libre qu'où il y a conscience d'agir » (M. Blondel, 1893/1993).

une dimension créative insuffisamment prise en compte, et qui permet de penser l'articulation des rationalités. Partant des fondateurs du pragmatisme (C. Sanders Peirce, J. Dewey, W. James, G. Herbert Mead ...), c'est une conception pragmatiste de l'agir humain qui est privilégiée, une théorie de la *créativité située* qui est défendue : il s'agit « d'ancrer la créativité dans l'agir de l'homme, compris comme un organisme situé au sein d'un environnement naturel¹⁷ et social » (Joas, 1999 : 142).

Pour les pragmatistes, agir ne signifie pas poursuivre des fins clairement identifiées, ni appliquer des normes établies. Il ne s'agit pas non plus de réduire la créativité à une certaine habileté à résoudre les problèmes ou simplement à s'adapter. Il s'agit de faire place à la créativité comprise comme une ouverture à de nouvelles façons d'agir. Les phases d'ébranlement des certitudes, les moments d'*association* dirait Latour, sont naturellement propices à l'expression de la créativité¹⁸. Celle-ci peut alors se comprendre comme une problématisation, une abduction (C. Sanders-Pierce), la formation d'une hypothèse par laquelle on s'affranchit de la pression du réel perçu (démarche inductive de réception du réel) et du poids des interprétations traditionnelles (démarche déductive d'émission d'hypothèses pure à partir de la théorie).

La position de H. Joas invite aussi à une réinterprétation de l'intentionnalité en mobilisant nombre de critiques et en introduisant le concept de fin-visée, d'*end-in-view* de Dewey. « Les *ends-in-view* ne sont pas des états futurs indistinctement perçus, mais des projets qui structurent l'acte présent. Ils nous guident dans le choix entre différentes possibilités d'action ». On ne peut s'empêcher de souligner l'apparition du concept de projet dans la traduction française de Joas.

L'agir projectif que nous défendons nous le considérons aussi comme un agir englobant. Sur ces fondements qui appelleraient bien des réflexions complémentaires il convient maintenant de rappeler comment il est possible de comprendre la place du projet dans l'action collective.

2.3.2. Le projet au fondement des collectifs et des régulations

A.-C. Martinet est revenu à plusieurs reprises depuis 1984 (Martinet 1984) sur la distinction firme/société/entreprise (Martinet 2007) et sur le fait que l'entreprise réelle n'existe épistémologiquement que sous deux formes : ex-post, comme une forme indescriptible en tant

¹⁷ Y compris son propre appareil corporel.

¹⁸ Mais l'action de routine ne l'exclut pas, étant elle-même d'ailleurs le résultat d'une pratique créative intégrée au répertoire de routines. L'accent peut être mis sur la créativité de toute expérience (cf. aussi par exemple De Certeau (1990) et 'L'invention du quotidien').

que réalité complexe et évolutive ; ex-ante, comme une pluralité de projets que nourrissent les divers acteurs qui participent de sa vie. Partant de cette idée fondatrice, nous avons proposé de réfléchir à une théorie de l'action collective fondée sur le projet dans la perspective artificialiste initiée par H. Simon dans les années 1960. Il nous faut une théorie de l'action à caractère développementale, à la fois processuelle et substantive comme nous l'avons dit à plusieurs reprises. L'entrée par le projet d'action collective, dans une vision anthropologique riche, constitue un moyen de penser les articulations des différentes facettes de l'agir. Cette notion fait figure de chaînon manquant tant dans la théorie néo-institutionnelle que dans la théorie de l'acteur-réseau qui était ici en cause. Pour synthétiser les propos que nous avons déjà tenus, une théorie de l'action collective doit articuler deux facettes :

- la rationalisation de l'action sans laquelle on ne peut comprendre comment l'action collective se construit. La rationalisation par le projet, processus de rationalisation fondateur mais processus de rationalisation parmi d'autres (les autres dispositifs de management et les processus qui les portent), se comprend comme effort d'intelligibilité et de construction de l'action fondé sur l'anticipation¹⁹. Il a un statut particulier car il est au fondement des collectifs et permet d'aborder directement la question des émergences organisationnelles.
- la régulation des collectifs et des systèmes englobants dans lesquels ceux-ci s'inscrivent. Par les projets qu'ils nourrissent et qu'ils portent sous des modalités très diverses (modèles de gouvernance, modèles économiques, modèles d'inscription dans l'environnement...) les collectifs s'autonomisent, participent de la construction des régulations dans lesquelles ils se meuvent en se dotant de règles, et en vivant les régulations qu'ils contribuent à créer (Reynaud 1997). La régulation met en jeu des phénomènes émergents, des rencontres de régulations qui mettent en jeu des phénomènes de pouvoir et de négociation comme des mécanismes systémiques ou non directement intentionnels de sélection.

Une telle approche que nous avons qualifiée de 'fondée sur le projet' pourrait aussi l'être de 'régulationniste', dès lors que l'idée de régulation ne peut se comprendre sans celle de projet : le projet pour désigner les règles que se donne le collectif qui se crée et existe en se les reconnaissant comme règles. Dès lors aussi qu'il s'agit de ne pas dissocier les aspects de

¹⁹ En référence aux travaux menés par A. Hatchuel auparavant évoqués.

régulation interne et externe aux organisations, de bien inscrire l'effort de théorisation dans une perspective régulationniste d'ensemble²⁰.

On ne peut laisser en dehors de l'effort de théorisation de l'action collective l'origine des règles et des régulations. Origine impensable sans reconnaître aux acteurs une capacité d'initiative, un agir projectif et créatif. Il nous semble que ces éléments de conclusion peuvent être considérés comme acquis même si beaucoup reste à faire pour les préciser, les conforter ou les relativiser. Le rapport entre les concepts de rationalisation et de régulation reste par exemple à instruire et clarifier.

CONCLUSION

L'émergence et la transformation des collectifs ou des réseaux d'acteurs représente des phénomènes fondamentaux dont il s'agit de se saisir pleinement pour théoriser l'action collective et les régulations. Il s'agit de comprendre la société en tant qu'elle s'autoproduit, ce que Joas associe à l'idée de démocratie créative.

Si nous avons démontré que l'ANT pouvait être considérée comme très proche de l'ASO pour ce qui est de ses fondements méthodologiques, ce regard sur les phénomènes de genèse et de morphogenèse marque sa spécificité. Sur ce plan, le management stratégique, en tant que discipline qui vise à accompagner le développement organisationnel, ne peut que trouver dans un travail sociologique ainsi finalisé des éléments d'enrichissement de sa compréhension des phénomènes.

Toutefois, les lectures processuelles, desquelles relève l'ANT, ne sauraient épuiser la question de la construction de l'action collective. D'autant moins que l'on ne retiendrait, par exemple de l'ANT, que l'idée d'un bricolage incertain, permanent ou d'un tâtonnement généralisé comme seule conception de l'agir collectif. Certaines situations sont fortement structurées par des acteurs qui défendent leurs projets, imposent leurs solutions plus qu'ils ne tâtonnent, qui les font parfois advenir avec ardeur. Certains phénomènes et projets s'inscrivent dans des temps longs, présentent des irréversibilités qui ne peuvent se satisfaire d'une simple logique d'ajustement. L'action réfléchie, volontaire, est constitutive de l'action collective, quand bien même faudrait-il constater des inerties et des dérives. C'est donc l'autonomie et la capacité d'initiative des acteurs qui, au plan individuel et collectif, doivent trouver une place centrale dans l'effort de théorisation. Nous sommes allés chercher chez Hans Joas la mise en évidence

²⁰ La théorie de la régulation sociale de J.-D. Reynaud peut fort bien constituer une théorie de référence en la matière.

de la créativité de l'agir, qu'il voit au fondement des comportements humains, pour venir en appui à notre propre effort pour prendre en compte le projet collectif ou organisationnel d'ensemble dans la théorisation de l'action collective.

Pour ce qui est du management stratégique, sa triple posture empirique, prescriptive et critique²¹ ne peut se penser selon nous sans le recours au concept de projet. Car l'entreprise est avant tout projet sur l'environnement et sur elle-même. C'est le façonnement conjoint de l'acteur et du système, les phénomènes d'auto-éco-organisation avec en leur cœur les incertitudes de l'engagement et de la coordination qui, fondamentalement, constituent l'entrée dans la problématisation de la construction de l'action collective. Une théorie de l'action sans le recours au concept de projet ne peut-être qu'incomplète. C'est d'ailleurs en abordant le pourquoi, le quoi et le comment de l'action dans une perspective intentionnelle qu'on peut espérer fonder la responsabilité sociale de l'entreprise et la philosophie politique du management que bien des auteurs appellent de leurs vœux²².

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akrich, M. (1989), « La construction d'un système socio-technique. Esquisse pour une anthropologie des techniques », *Anthropologie et société*, 13, p. 31-54.
- Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. & Livian, Y.-F. (1996/2005), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris : Seuil (2e éd. augmentée, 2005).
- Augier, M., Kreiner, K. & March, J.G. (2000), Introduction : Some Roots and Branches of Organizational Economics, *Industrial and Corporate Change*, 9 (4), p. 555-565.
- Bedeian, A. G. (2004), The Gift of Professional Maturity, *Academy of Management Learning and Education*, 3(1), 92-98.
- Blondel, M. (1893/1993), *L'action*, Paris : Puf.
- Bloomfield, B. P. & Vurdubakis, T. (1999), The Outer Limits: Monsters, Actor Networks and the Writing of Displacement, *Organization*, Vol. 6(4), p. 625-647.
- Boudon, R. (1977), *La rationalité des valeurs*, Paris : Puf.
- Bréchet, J.-P., & Desreumaux, A. (2002), Sciences de gestion et pratiques de management, les cas du management stratégique, in *Sciences de gestion et pratiques managériales*, ouvrage collectif, Paris : Economica, 7- 22.
- Bréchet, J.-P., & Schieb-Bienfait, N. (2006), Projet et pouvoir dans les régulations concurrentielles : la question de la morphogenèse d'une filière d'agriculture biologique, *Revue d'Economie Industrielle*, n° 113, p. 1-20.
- Bréchet, J.-P., Schieb-Bienfait, N., & Urbain, C. (2006), Les mains visibles du marché. Projets des acteurs et régulations dans l'univers des services à domicile aux personnes âgées, *Gérer et Comprendre*, n°83, p. 67-79..
- Bromiley, P. & Papenhausen, C. (2003), Assumptions of Rationality and Equilibrium in Strategy Research : the Limits of Traditional Economics Analysis, *Strategic Organization*, 1-4, 2003, 413-437.

²¹ Bréchet & Desreumaux (2002) à propos du management stratégique.

²² On pourrait ici faire référence aux réflexions engagées dès 1984 par A. Martinet et que l'on retrouve d'une autre manière récemment (Martinet, 2007).

- Calas, M. B., Smircich L. (1999), Past modernism? Reflexions and tentative directions, *Academy of Management Review*, Vol. 24, N° 4, pp. 649-671.
- Callon, M. (1986) « Eléments pour une sociologie de la traduction – La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs en baies de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, n° 36, p. 169-208.
- Callon M., (ed.) (1998), *The Laws of the Markets*, London: Blackwell Publishers.
- Callon, M. & Muniesa, F. (2005), Economic Markets as Calculative Collective Device, *Organization Studies*, 26 (8), p.1229-1250.
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Le Seuil.
- Callon, M. & Rabeharisoa, V. (1999), Le pouvoir des malades. L'Association française contre les myopathies et la Recherche, Paris, Presses de l'Ecole des mines.
- Chua, W. (1995). Experts, networks and inscription in the fabrication of accounting image: a story of the representation of three public hospitals, *Accounting, Organization and Society*, 20 (2-3): 111-145.
- Corcuff, P. (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris : Nathan.
- Crook, T. R., Kim Braton, V., Streetn V. L. & Ketchen, D. J. (2006), Has Strategic Management Shed the Normal Science Straightjacket ? Revisiting Bettis' (1991) Critiques, *Journal of Management Issues*, vol. XVIII, 3, 2006, 409-423.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977), *L'acteur et le système*, Paris: Seuil
- De Certeau M. (1990), *L'invention du quotidien*, Paris : Gallimard.
- Desreumaux, A., & Bréchet, J.-P. (1998), Quelle(s) théorie(s) de la firme pour les sciences de gestion ? *Economies et Sociétés, série Sciences de Gestion*, n° 8-9: 539-566.
- Denis, J.-L., Langley, A. & Rouleau, L. (2007), Strategizing in Pluralistic Contexts : Rethinking Theoretical Frames, *Human Relations*, 60 (1), p. 179-215.
- Elster, J. (1989), *The Cement of the Society*, Cambridge Mass.: Cambridge University Press.
- Friedberg, E. (1993), *Le pouvoir et la règle*, Paris : Seuil.
- Friedberg, E. (1994), *L'analyse stratégique*. Colloque de Cerisy, Paris, Seuil.
- Gherardi, S. (2001), From organizational learning to practice-based knowing, *Human Relations*, 54 (1): 131-139.
- Gherardi, S. & Nicolini D. (2000), To transfer is to transform : the circulation of safety knowledge, *Organization*, Vol 7, No 2, 329-348
- Glaser, B. G. & Strauss, A. L. (1967), *The Discovery of Grounded Theory*, London: Weidenfels and Nicolson.
- Greimas, A. J. & Courtes J. (1992), *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris : Hachette Université.
- Hansen, A. & Mauritsen, J., (1999). "Managerial technology and netted networks. Commpetitiveness in action: the work of translating performance in a high-tech firm", *Organization*, 6 (3): 451-472.
- Harrison, D. & Laberge, M. (2002), Innovation, Identities, and Resistance. The Social Construction of an Innovation Network, *Journal of Management Studies*, 39: 497-521.
- Hatchuel, A. (1994), Apprentissages collectives et activités de conception, *Revue Française de Gestion*, n° 99, juin-juillet-août, p. 109-120.
- Hatchuel, A. (2000), Quel horizon pour les sciences de gestion ? Vers une théorie de l'action collective, in David et al. (2000).
- Hatchuel, A. (2001), The Two Pillars of New Management Research, *British Journal of Management*, vol. 12, Special Issue, p. 33-39.
- Hatchuel, A. (2005), Towards an Epistemology of Collective Action: Management Research as a Responsive and Actionnable Discipline, *European Management Review*, 2 : 36-47.
- Hatchuel, A., & Weil, B. (1992), *L'expert et le système*, Paris, Economica.
- Joas, H. (1999), *La créativité de l'agir*, Paris : Cerf.

- Jonas, H. (1998), *Pour une éthique du futur*, Paris : Payot & Rivages.
- Latour, B. (1989), *La Science en Action*, Paris : La Découverte.
- Latour, B. (1992), *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris : La Découverte.
- Latour, B. (2001), *Pasteur : guerre et paix des microbes, suivi de Irréductions*, La Découverte, Paris.
- Latour, B. (2006), *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris : La Découverte.
- Laurence, T. B. & Suddaby, R. (2006), Institutions and Institutional Work, in Clegg, S. R., Hardy C., Lawrence T. B. & Nord W. R., *The Sage Handbook of Organization Studies*, London : Sage.
- Law, J. (ed.) (1986), *Power, Action and Beliefs: New Sociologies of Knowledge? Sociological Review Monograph*, London: Routledge and Kegan Paul.
- Law, J. & Hassard, J. (1999), *Actor Network Theory and After*, Oxford : Blackwell.
- Lea, M., O'Shea, T. & Fung, P. (1995), Constructing the networked organization: Content and context in the development of electronic communications, *Organization Science*, 6(4): 462-478.
- Lowe, A. (2001 a), Accounting information systems as knowledge-objects: Some effects of objectualization, *Management Accounting Research*, 12(1): 75-100.
- Lowe A., (2001 b), After ANT - An illustrative discussion of the implications for qualitative accounting case research, *Accounting Auditing & Accountability Journal*, 14:3, 327
- Martinet, A. C. (1984), *Management stratégique, organisation et politique*, Paris : McGraw -Hill.
- Martinet, A.C. (2007), *Sciences du management. Epistémique, pragmatique et éthique*, Paris : Vuibert/FNEGE.
- Martinet, A.C. (2007), Gouvernance et management stratégique : fin de l'histoire ou régénération du politique, in Martinet (2007).
- Nachi M. (2006) Introduction à la sociologie pragmatique, Paris : Armand Colin.
- Orléan, A. (1994/2004), *Analyse économique des conventions*, Paris: PUF, Quadrige
- Peltonen, T. & Tikkanen, H. (2005), Productive Power, Organized Markets and Actor-network Theory, in Czarniawska B., Tor Hermes, *Actor-Network Theory and Organizing*, Copenhagen Business School Press.
- Pozzebon, M. (2004), The Influence of a Structurationist View on Strategic Management Research, *Journal of Management Studies*, 41, 248-272.
- Rabeharisoa, V. (2006 a), «Vers une nouvelle forme de travail médical ? Le cas d'une consultation en psychiatrie génétique de l'autisme», *Sciences Sociales et Santé*, 24 (1), p.83-114.
- Rabeharisoa, V. (2006 b), «From representation to mediation: The shaping of collective mobilization on muscular dystrophy in France», *Social Science & Medicine*, (62), p.564-576.
- Reynaud, J.-D. (1988), La régulation dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome, *Revue Française de Sociologie*, 29(1).
- Reynaud, J.-D. (1989/1997), *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*, Paris: Armand Colin.
- Ruef, M. (2003), A sociological perspective on strategic organization, *Strategic Organization*, 1(2): 241-251.
- Steen J., Coopmans C., Whyte J. (2006), Structure and agency, Actor-network theory and strategic organization, *Strategic Organization*, 4:3, 303-312
- Thévenot, L. (2006), *L'action au pluriel*, La Découverte.
- Tsoukas, H. & Knudsen, C. (2002), The Conduct of Strategy Research, in Pettigrew A., Thomas H. & Whittington R, *Handbook of Strategy and Management*, Sage, p. 411-435.
- Van Parijs, P. (1990), *Le modèle économique et ses rivaux. Introduction à la pratique de l'épistémologie des sciences sociales*, Genève : Droz.
- Walsham, G. & Sahay, S. (1999), *Communities of Practice : Learning, Meaning and Identity*, Cambridge : Cambridge University Press.